

PRIX MANGAWA 2018/2019
CONCOURS DE DESSINS TERRITORIAL
REGLEMENT DU VOTE EN LIGNE DU 13 MAI AU 2 JUIN 2019

Préambule

Dans le cadre de l'édition 2018/2019 du prix littéraire Mangawa organisé par la librairie L'Ange Bleu, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise organise un concours de dessin de manga sur son territoire pour les lecteurs inscrits dans les bibliothèques et les établissements scolaires participants.

Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants âgés de 11 à 18 ans.
La participation à ce concours est gratuite.
Un seul dessin par participant est autorisé.
La participation au présent concours est individuelle et nominative.

Article 2 – ŒUVRES

Le dessin est celui d'un manga. Il s'agit d'une création originale.
Les dessins numériques participent hors concours.

Article 3 – LE VOTE EN LIGNE

Les dessins, regroupés en 2 catégories (collège et lycée), sont mis en ligne et proposés au vote sur le site gpseo.fr du 13 mai au 2 juin 2019.
Chaque votant devra indiquer son prénom, son nom et sa commune. Il ne pourra voter qu'une seule et unique fois.
A l'issue, les votes seront comptabilisés et les résultats seront promulgués puis publiés en ligne.

Article 4 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 5 – ANNULATION ET INTERPRETATION

La Communauté urbaine se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

